



## Compte rendu du CSE du 24 novembre 2022

### Déclaration de la FNEC FP-FO

Samedi 19 novembre, nous étions plus de 2000 manifestants à Paris, en défense des lycées professionnels. La mobilisation initiée par le SNETAA-FO, avec sa fédération la FNEC FP-FO et sa confédération, a rencontré un écho très important, chez les PLP bien sûr, venus par centaines de toute la France, mais au-delà, auprès des personnels de l'Éducation nationale – administratifs, professeurs des collèges et des lycées, professeurs des écoles, etc. - des salariés, parents d'élèves et lycéens. Le secrétaire général de la CGT-FO, Frédéric Souillot, les militants de la FNEC FP-FO, de nombreux secrétaires d'Unions départementales et de Fédérations ont marqué par leur présence la détermination de toute la Confédération à préserver une conquête sociale qui a permis à des millions d'enfants d'ouvriers d'accéder à une qualification : les lycées professionnels. Alors que le gouvernement veut livrer les jeunes à l'apprentissage patronal et qu'il prépare la généralisation du Service national Universel, les militants FO avaient raison de se mobiliser.

FO s'est adressée au Président E. Macron. Il doit maintenant répondre.

La réforme des lycées professionnels dont nous demandons le retrait s'inscrit dans la feuille de route du président E. Macron, visant à faire baisser le coût du travail et à adapter les services publics aux besoins des entreprises. Au nom des économies de guerre, le gouvernement continue à saccager l'hôpital, l'école, et tous nos services publics. En Ile-de-France comme dans le Grand-Est, tous les prétextes (effectifs, sobriété énergétique, etc.) sont bons pour fermer des établissements – 7 à Paris et 10 dans le Grand-Est – saccageant les statuts des personnels, leurs emplois et les conditions d'études des élèves.

Le président de la République, qui n'hésite pas à trouver des milliards pour les crédits militaires, continue d'avancer un projet de réforme des retraites dont 76% des Français ne veulent pas. Il continue d'avancer un projet de recul de l'âge de départ à 64 ou 65 ans alors que l'ensemble des confédérations de ce pays se sont prononcées « contre ».

Alors, face au gouvernement qui légifère à coups de 49-3, qui remet en cause le droit de grève et se refuse à prendre en compte les revendications pourtant urgentes et vitales, la FNEC FP-FO apporte son soutien à toutes les mobilisations des personnels.

Soutien à la mobilisation des personnels qui exigent du ministre le maintien des lycées menacés de fermeture à la rentrée prochaine !

Soutien aux AESH et AED réunis par centaines avec la FNEC FP-FO le 16 novembre pour exiger un vrai statut et un vrai salaire.

Soutien à tous les personnels pris à la gorge par l'inflation qui ne cesse d'augmenter. Le gouvernement persiste à refuser d'augmenter les salaires, la FNEC FP-FO ne l'accepte pas et réaffirme sa revendication de revalorisation de la valeur du point d'indice pour rattraper toutes les pertes de pouvoir d'achat.

Dans le privé, les mouvements de grève se multiplient et certains aboutissent à des revalorisations salariales. Face à cette situation éruptive, pris de panique, le gouvernement exhorte d'un côté les patrons à ouvrir des négociations, et de l'autre, considère que le dégel du point d'indice ne serait pas à l'ordre du jour ! La Confédération FO et son secrétaire général ont demandé à la Première ministre de mettre en place la clause de revoyure et de rouvrir des négociations salariales dans la Fonction publique.

Le budget 2023, adopté à grand coup de 49-3, supprime 2000 postes enseignants. Il propose une pseudo-revalorisation indigente qui ne concernerait encore qu'une minorité de personnels et entend rémunérer les personnels et conférer des fonds pédagogiques en fonction de l'engagement dans des projets territorialisés qui éclatent le cadre national de l'Ecole. Ces annonces constituent pour la FNEC FP-FO une déclaration de guerre !

Retraites, salaires, statuts, postes, conditions de travail... nul besoin de concertations locales pour répondre aux revendications ! La FNEC FP-FO, avec sa confédération, prépare la riposte, donc la grève, comme nous l'avons fait en 2019 pour faire échec à la réforme des retraites !

### **Compte-rendu du CSE**

22 textes ont été présentés au CSE, pour la plupart des ajustements ou modifications de diplômes. Pour beaucoup, la FNEC FP-FO n'a pas pris part au vote. Vous trouverez ci-dessous un compte-rendu des textes sur lesquels la FNEC FP-FO est intervenue.

### **Projet d'arrêté fixant le calendrier scolaire des années 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026**

Le ministère propose un projet d'arrêté (voir en PJ) reprenant les dispositions habituelles depuis quelques années (3 zones, fin de l'année qui empiète largement sur le mois de juillet, dernière période de 9 à 11 semaines en fonction des zones, donc extrêmement longue...) Autant de dispositions que refusent la FNEC FP-FO. L'arrêté proposait une dégradation supplémentaire avec une pré rentrée systématiquement placée le vendredi, le 1<sup>er</sup> septembre en 2023, le 30 août en 2024, le 29 août en 2025.

La FNEC FP-FO a rappelé ses revendications : un calendrier avec des périodes égales de 7 semaines travaillées/2 semaines de congé, 2 mois de congés d'été (juillet et août), une pré rentrée le lundi de la semaine de rentrée. Elle a pointé les problèmes réglementaires, notamment liés aux affectations de stagiaires, aux retraites et aux mutations, qui résultent d'organiser une rentrée (qui inclut de fait la pré rentrée) en août. Cela ne pose visiblement pas de problème au ministère que des collègues stagiaires, recrutés au 1<sup>er</sup> septembre, viennent travailler sans statut en août...

Le ministère a défendu son projet en mettant en avant le nombre de jours dus aux élèves... Alors que le ministère supprime des heures d'enseignement en supprimant les postes, ne remplace pas les personnels absents compte tenu du manque d'enseignants remplaçants, n'hésite pas à banaliser des journées entières pour certaines initiatives, il prétend nous faire travailler fin août et jusqu'au 5 juillet... Comme si les conditions d'apprentissage en juillet, compte tenu des examens, des congés anticipés par certains parents, des périodes de canicules... étaient satisfaisantes.

**La FNEC FP-FO a réaffirmé son opposition à ce calendrier et a voté contre ce projet d'arrêté. Ce projet n'a obtenu que 3 voix favorables, 46 contre, 6 abstentions, et 6 qui n'ont pas pris part au vote.**

### **CAP « Agent accompagnant au grand âge »**

La FNEC FP-FO a indiqué que, même si l'on se réjouit qu'une de nos revendications de longue date, la création du CAP « grand âge », soit enfin satisfaite, le référentiel, en l'état, pose un certain nombre de problèmes et de questionnements :

- Ce nouveau CAP permet « d'exercer son métier principalement au sein des structures sociales ou médico-sociale » or le CAP ATMFC (Assistant technique en milieux familial et collectif) permettait d'accompagner les personnes à leur domicile. Pourquoi avoir supprimé cette possibilité alors même que la formation complémentaire « aide à domicile » ne peut pas être proposée à tous les élèves de ces sections ? En milieu rural où il existe peu de structures, comment les élèves pourront effectuer leur PFMP sachant que bien souvent mineurs, leur mobilité est restreinte ?
- Les sortants de ce CAP pourront-ils intégrer le BAC ASSP (Adultes Accompagnement, soins et services à la personne) ? Pourquoi avoir supprimé la partie « cuisine » permettant aux élèves d'apprendre les bases qu'ils pouvaient réutiliser en milieu familial ? De même, quid des plateaux techniques dédiés, en particulier des structures qui permettaient la formation des élèves en milieu familial. Quels sont les enseignants prévus pour enseigner la formation professionnelle de ce CAP, notamment pour la partie maintien de l'autonomie ?

- Après les différents scandales, il aurait aussi été souhaitable de mettre un module dans le référentiel sur les aspects psychologiques de la prise en charge des personnes âgées. On sait aujourd'hui à quel point le relationnel, la bienveillance et l'attention doivent primer sur l'efficience mercantile.

Enfin, toutes ces incohérences montrent bien les carences des CPC où les enseignants ne siègent plus, ce qui est dommageable, on en voit ici les conséquences. La réalité du terrain n'est pas suffisamment prise en compte et on aboutit à un nouveau diplôme qui certes, a le mérite d'exister mais qui présente des failles pour les élèves comme pour les enseignants. Les exigences de ce nouveau diplôme par rapport au CAP ATMFC (Assistant technique en milieu familial et collectif) sont telles, qu'elles excluent de fait, les élèves qui étaient habituellement dans ces CAP, des élèves de SEGPA ou d'Ulis, des élèves en difficulté qui obtenaient un diplôme (taux de réussite 92,7%). On se demande aux vues des nouvelles exigences à qui s'adressera ce CAP ? Visiblement pas aux mêmes élèves. Que vont-ils devenir s'ils ne peuvent pas réussir dans cette section ?

Considérant qu'aujourd'hui le CAP « grand âge » reste malgré tout une nécessité dans notre société, nous voterons pour la création de ce CAP et nous revendiquons le maintien du CAP ATMFC qui touche un public plus fragile.

**La création du CAP « grand âge » obtient un avis favorable du CSE.**

### **Projet d'ordonnance relatif à l'apprentissage transfrontalier**

Nous voterons contre ce texte qui va avoir pour conséquence de vider les Lycées professionnels ultra marins pour mettre des jeunes en difficulté en apprentissage dans des pays étranger dans des conditions inacceptables, selon « *des accords bilatéraux qui exclut l'application des dispositions relatives au contrat d'apprentissage* ».

Voilà une réalité bien délétère pour nos jeunes et leur formation, c'est fournir une main d'œuvre corvéable à merci, sans cadre... La FNEC FP-FO s'y oppose totalement. Les formations professionnelles qualifiantes doivent se faire à l'école sous statut scolaire.

**Votes :**

**34 Contre (dont FO) ; 15 Pour ; 4 Abstention ; 5 Refus de vote.**